Envoyé en préfecture le 13/03/2020
Reçu en préfecture le 13/03/2020
Affiché le 16/03/2020
ID : 083-248300493-20200305-C_2020_007-DE

Département du Var
Arrondissement de Draguignan

DRACÉNIE PROVENCE VERDON agglomération

C_2020_007

EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

SÉANCE DU JEUDI 05 MARS 2020

L'an deux mille vingt , le cinq mars à dix-huit heures, le Conseil d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Olivier AUDIBERT-TROIN, Président.

Direction Générale des Services
Gestion des Assemblées
Finances et Conseil de Gestion

Nombre de Membres		
Afférents au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
66	66	60

Objet de la délibération:
Budget transports - Avance de trésorerie

PRÉSENTS :
Olivier AUDIBERT-TROIN, Claude PIANETTI, Claude ALEMAGNA, Alain PARLANTI, Bernard CHILINI, Liliane BOYER, Valérie MARCY, Gérald PIERRUGUES, Gilbert GALLIANO, Raymond GRAS, Hugues MARTIN, Daniel MARIA, Nicole FANELLI, Richard STRAMBIO, Christian TAILLANDIER, Georges ROUVIER, Serge BALDECCHI, Christophe CARRIERE, Sophie DUFOUR, Jean-François FERRACHAT, Jacques GÉRARD, Claude MARIN, Alain BARALE, Franck AMBROSINO, Anne-Marie AMOROSO, Jutta AUGUIN, Alain BOUCHER, Alain CAYMARIS, Stéphan CERET, Christine CHALOT-FOURNET, Anne-Marie COLOMBANI, Guy DEMARTINI, Brigitte DUBOUIS, Francine FIORINI, Sylvie FRANCIN, Malika GUELLATI, Mathilde KOUJI-DECOURT, Yves LE POULAIN, Fabrice MAGAUD, André MENET, Jacques MICHEL, Christine NICCOLETTI, Michèle PELASSY, Thierry PESCE, Christine PREMOSELLI, Régis ROUX, Thierry RUDNIK, Jean-Daniel SANTONI, Richard TYLINSKI, Alain VIGIER

REPRÉSENTÉ(S) :
Jacques LECOINTE pouvoir à Alain CAYMARIS, Yves BACQUET pouvoir à Georges ROUVIER, Caroline COLLOMBAT pouvoir à Bernard CHILINI, Nathalie GONZALES pouvoir à Alain PARLANTI, Marie-Christine GUIOL pouvoir à Mathilde KOUJI-DECOURT, Alain HAINAUT pouvoir à Richard TYLINSKI, Françoise LEGRAIEN pouvoir à Liliane BOYER, Florence LEROUX pouvoir à Richard STRAMBIO, Grégory LOEW pouvoir à Sophie DUFOUR, Laure REIG pouvoir à Christian TAILLANDIER

ABSENT(S) :
Frédéric MARCEL, Bernard CHARDES, Sylvie FAYE, Jean-Pierre MOMBAZET, Sylvain SENES, Valéria VECCHIO

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Madame Christine PREMOSELLI

RAPPORTEUR : Monsieur Serge BALDECCHI

Envoyé en préfecture le 13/03/2020
Reçu en préfecture le 13/03/2020
Affiché le 16/03/2020
ID : 083-248300493-20200305-C_2020_007-DE

Le budget annexe des transports étant un Service Public Industriel et Commercial (SPIC), la gestion de sa trésorerie est isolée des autres budgets de Dracénie Provence Verdon agglomération (DPVa) qui eux sont des services publics administratifs (SPA).

Les remboursements de TVA encaissés régulièrement sur ce budget annexe, lui assurent une trésorerie très confortable, permettant de faire face au paiement à tous les engagements mensuels (factures, échéances de prêts, marchés...) dans le cadre du délai légal de paiement de 30 jours.

Concernant celle du budget principal, le choix fait en 2018 du remboursement in fine d'une échéance en capital de 4,2M€, ainsi que l'autofinancement d'une part conséquente des investissements du PPI, ne permettent pas d'assurer cette même régularité notamment en tout début d'exercice budgétaire, et nécessiterait pour ce faire, de recourir à une ligne de trésorerie génératrice de frais financiers.

Par conséquent, afin d'éviter ces surcoûts, il est proposé conformément à l'article R.2221-70 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), de procéder à la mise à disposition par le budget transports au profit du budget principal, d'une avance de trésorerie d'un montant de 2 000 000€ dans les conditions suivantes :

- 2 000 000€ le 15 mars 2020.

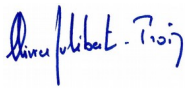
Il est à noter que cette avance, réalisée par le budget transports au profit du budget principal, sera remboursée au plus tard le 31 décembre 2020.

En conséquence et au vu de l'avis favorable de la commission Finances réunie le 3 mars 2020, il est proposé au Conseil d'agglomération de bien vouloir :

- approuver l'avance de trésorerie telle que détaillée ci-dessus.

Le Conseil d'agglomération, après en avoir délibéré A L'UNANIMITE, décide d'adopter cette délibération.

Signé par : Olivier Audibert-Troin
Date : 11/03/2020
Qualité : Président de Dracénie Provence Verdon agglomération



Conformément au Code de Justice Administrative un délai de deux mois est ouvert à partir de la notification ou de la publication de la présente délibération pour contester celle-ci devant la juridiction administrative territorialement compétente. Dans ce même délai, la présente délibération peut être contestée devant l'autorité dont elle émane par l'exercice d'un recours gracieux. Ce recours suspend le délai de recours contentieux jusqu'à la réponse de ladite autorité ; le silence gardé pendant plus de deux mois valant rejet.